



Résultats financiers 2022

Un surplus de plus de 4 M\$ propulsé par une économie locale vigoureuse

Rivière-du-Loup, le 24 mai 2023 – La Ville a adopté ce mardi 23 mai, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, ses états financiers vérifiés pour l'année 2022. La dernière année aura été l'occasion de concrétiser plusieurs projets majeurs d'investissement, tout en dégagant un surplus non consolidé de 4,041 M\$, principalement attribuable à des droits de mutation exceptionnels.

Ainsi que l'annonçait le budget, des investissements de plus de 28 M\$ ont été réalisés. L'endettement net de l'administration municipale s'élève donc maintenant à 65,8 M\$, en hausse de 7 M\$ par rapport à l'année dernière. Notons toutefois que ce montant comprend les emprunts liés au lieu d'enfouissement technique (LET), soit 6,1 M\$, dont le paiement est réparti entre les utilisateurs du site bien qu'il doive figurer aux états financiers de la Ville.

Le directeur du Service finances et trésorerie, Jacques Moreau, confirme que « la Ville de Rivière-du-Loup est en excellente santé financière, bien que l'inflation continue de peser lourd dans ses finances. Ce fut une année faste pour les droits de mutation, alors que plus de 3 M\$ ont été encaissés, une somme record. Les dépenses réelles de 2022 ont en outre été inférieures à celles qui avaient été inscrites dans les prévisions budgétaires, si bien que l'enveloppe allouée a été respectée et les services maintenus, malgré des renouvellements de contrats beaucoup plus coûteux qu'avant et au-delà de ce que nous avons anticipé. »

« La réalisation de projets d'investissement majeurs donne un souffle nouveau aux promoteurs privés et publics désirant investir sur notre territoire, soutient le maire Mario Bastille. D'ailleurs, les droits de mutation record témoignent d'une économie locale vigoureuse, alors que les investissements proviennent autant des secteurs résidentiel, commercial qu'institutionnel. La Ville de Rivière-du-Loup est le pôle économique, commercial et industriel de la région et nous mettons tout en œuvre pour améliorer la qualité de vie des Louperivois et inciter les citoyens, entreprises et institutions à s'établir chez nous. »

...2



Il poursuit : « Nous avons fait des investissements majeurs ces deux dernières années dans des projets d'envergure. Plusieurs projets majeurs ont été réalisés, dont les étangs aérés et la bibliothèque et les autres – caserne de pompiers et aéroport - se termineront bientôt. Nous entendons maintenant ralentir la cadence en 2024 et 2025. La prudence des récents budgets et le surplus réalisé permettent maintenant d'espérer maintenir les hausses de taxes des années futures à l'inflation ou en deçà. »

Financement des investissements

Sur un total de 28 001 093 \$, une portion de 21 889 522 \$ a été financée par l'émission de dette à long terme. La balance provient notamment de subventions gouvernementales pour 9 886 612 \$, 90 956 \$ tirés des excédents accumulés, un financement comptant de 2 871 482 \$, un apport du fonds de roulement de 1 782 387 \$ et 648 270 \$ venant de sources diverses.

Respect des seuils relatifs à l'endettement

La recherche de programmes de subvention, le paiement comptant ou l'utilisation du fonds de roulement permettent à la Ville de poursuivre ses investissements, tout en s'assurant de respecter les seuils qu'elle s'est fixés afin de suivre et contrôler, au fil des années, l'évolution de son endettement. Pour l'année 2022, ceux-ci demeurent comme souhaité sous les maximums établis :

- 1) 2,62 % pour l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée | Seuil fixé à 2,75 %;
- 2) 14,63 % du service de la dette sur les dépenses et le remboursement de la dette | Seuil fixé à 18 %;
- 3) 29,67 % d'endettement sur l'actif | Seuil fixé à 33 %.

Affectations des surplus

Le fonds de roulement sera augmenté de 300 000 \$, portant le capital autorisé à 8,35 M\$. L'utilisation du fonds de roulement permet à la Ville de financer certains projets d'investissement en recourant à cette enveloppe plutôt qu'au financement à long terme, une stratégie qui s'inscrit dans le plan de contrôle de la dette.



Une somme de près de 1,3 M\$ sera d'autre part affectée à diverses fins, dont 181 180 \$ pour le logement social. L'encaissement des prêts faits à l'Office régional d'habitation permet la création de ce surplus. Les autres affectations concernent principalement le service d'égoût, la confection du rôle d'évaluation et les services professionnels.

Pour plus de détails, les citoyens sont invités à consulter le rapport financier 2022, qui sera disponible au cours de la journée du 24 mai au VilleRDL.ca sous *Ville* puis *Budget*.

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611